



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

# **RAPPORT DE GESTION**

## **SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**TRIMESTRE ET SEMESTRE CLOS LE**  
**29 FÉVRIER 2020**

**Le 14 avril 2020**



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
navcanada.ca

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Mise en garde concernant les informations prospectives.....	1
Activités de NAV CANADA.....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs.....	2
Faits saillants financiers.....	3
Principales questions financières.....	8
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....	10
Produits.....	10
Charges d'exploitation.....	12
Autres (produits) et charges.....	13
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette).....	15
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs.....	16
Autres éléments du résultat global.....	18
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.....	19
Perspectives financières.....	19
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie.....	20
Transactions avec des parties liées.....	21
<b>SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....	21
Informations financières trimestrielles (non audité).....	21
Analyse des résultats trimestriels.....	22
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT</b> .....	23
Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020.....	23
Flux de trésorerie pour le semestre clos le 29 février 2020.....	24
Liquidités et stratégie de financement.....	25
Cotes de crédit.....	27
Besoins en trésorerie.....	29
Gestion du capital.....	30
Instruments financiers et gestion des risques.....	30
<b>CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	31
<b>PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS</b> .....	31
<b>CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET     CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	31

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités du trimestre et du semestre clos le 29 février 2020 (le « deuxième trimestre de l'exercice 2020 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de l'exercice 2020 (les « états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 ainsi que de notre notice annuelle 2019 datée du 24 octobre 2019 (la « notice annuelle de l'exercice 2019 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers consolidés du deuxième trimestre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2019, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2019, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nos états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, à moins d'indication contraire. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies et les avis aux voyageurs s'y rapportant, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2019. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 14 avril 2020 et peuvent changer après cette date. Après le 29 février 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie. La situation évolue constamment et ses répercussions sur le secteur de l'aviation seront particulièrement importantes. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

### **Activités de NAV CANADA**

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

### **Stratégie financière et réglementation des tarifs**

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

### Faits saillants financiers

#### Résultats d'exploitation du trimestre clos le 29 février 2020

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Produits	322 \$	317 \$	5 \$
Charges d'exploitation	387	360	27
Autres (produits) et charges	25	27	(2)
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(90)	(70)	(20)
Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>1)</sup>			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(7)	(1)	(6)
Ajustement approuvé initial <sup>2)</sup>	9	4	5
	2	3	(1)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	46	25	21
Autres avantages du personnel	(2)	(2)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(8)	–	(8)
Impôt sur le résultat	1	–	1
Opérations de couverture réalisées	1	–	1
	38	23	15
	40	26	14
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(50) \$	(44) \$	(6) \$

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

- 1) La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi par le biais de mouvements des comptes de report réglementaires [se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) »].
- 2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »), le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs résultant d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 35 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs est effectué de manière constante au cours de l'exercice (18 \$ pour l'exercice 2019).

**Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020**

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 21 \$ au cours du trimestre clos le 29 février 2020 (diminution de 7 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 24 \$ (32 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation <sup>1)</sup>	19 \$	2 \$	17 \$
Investissement <sup>1)</sup>	(42)	(23)	(19)
Financement <sup>1)</sup>	44	14	30
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21</b>	<b>(7)</b>	<b>28</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	27	44	(17)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>48 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :</b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation <sup>2)</sup>	19 \$	2 \$	17 \$
Dépenses d'investissement <sup>2)</sup>	(43)	(34)	(9)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(32) \$</b>	<b>8 \$</b>

- 1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020.

**Résultats d'exploitation du semestre clos le 29 février 2020**

La Société a inscrit une perte nette de 47 \$ pour le semestre clos le 29 février 2020 (46 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019). Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 126 \$ (78 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019). Étant donné le caractère saisonnier normal de la circulation aérienne et le fait que nos coûts sont essentiellement fixes, une perte nette est attendue pour le semestre clos en février.

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Produits	686 \$	674 \$	12 \$
Charges d'exploitation	756	708	48
Autres (produits) et charges	56	44	12
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(126)	(78)	(48)
Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>1)</sup>			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(16)	(10)	(6)
Ajustement approuvé initial <sup>2)</sup>	18	9	9
	2	(1)	3
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	88	45	43
Autres avantages du personnel	(2)	(2)	–
PlACEMENT sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(10)	(11)	1
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	(1)	–
Impôt sur le résultat	1	1	–
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	77	33	44
	79	32	47
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(47) \$	(46) \$	(1) \$

1) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2020, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 35 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs est effectué de manière constante au cours de l'exercice (18 \$ pour l'exercice 2019).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Flux de trésorerie pour le semestre clos le 29 février 2020**

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 18 \$ au cours du semestre clos le 29 février 2020 (diminution de 1 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 18 \$ (26 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020 ».

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation <sup>1)</sup>	63 \$	40 \$	23 \$
Investissement <sup>1)</sup>	(80)	(55)	(25)
Financement <sup>1)</sup>	35	14	21
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	<b>19</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>48 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :</b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation <sup>2)</sup>	63 \$	40 \$	23 \$
Dépenses d'investissement <sup>2)</sup>	(80)	(66)	(14)
Paiement au titre des obligations locatives <sup>2)</sup>	(1)	–	(1)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(18) \$</b>	<b>(26) \$</b>	<b>8 \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le semestre clos le 29 février 2020 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

<sup>2)</sup> Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Situation financière au 29 février 2020**

Le tableau qui suit montre les variations importantes de nos actifs, de nos passifs et de nos comptes de report réglementaires entre le 31 août 2019 et le 29 février 2020.

	29 février 2020	31 août 2019	Variation
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 \$	30 \$	18 \$
Débiteurs et autres	92	98	(6)
Placements	73	72	1
Autres actifs courants	14	13	1
	<u>227</u>	<u>213</u>	<u>14</u>
<b>Actifs non courants</b>			
Placement sous forme d'actions privilégiées	449	439	10
Immobilisations corporelles	750	750	–
Immobilisations incorporelles	893	906	(13)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	6	1
Prêt consenti à une partie liée	3	3	–
Autres actifs non courants	2	1	1
	<u>2 104</u>	<u>2 105</u>	<u>(1)</u>
<b>Total des actifs</b>	<u>2 331</u>	<u>2 318</u>	<u>13</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	2 171	2 087	84
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	<u>4 502 \$</u>	<u>4 405 \$</u>	<u>97 \$</u>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunt bancaire	45 \$	8 \$	37 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	230	242	(12)
Produits différés	17	7	10
Partie courante de la dette à long terme	275	25	250
Autres passifs courants	3	1	2
	<u>570</u>	<u>283</u>	<u>287</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	1 193	1 443	(250)
Avantages du personnel	2 318	2 226	92
Passif d'impôt différé	49	48	1
Obligation locative	5	–	5
Autres passifs non courants	1	1	–
	<u>3 566</u>	<u>3 718</u>	<u>(152)</u>
<b>Total des passifs</b>	<u>4 136</u>	<u>4 001</u>	<u>135</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués (déficit)	(19)	28	(47)
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	385	376	9
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	<u>4 502 \$</u>	<u>4 405 \$</u>	<u>97 \$</u>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (y compris l'emprunt bancaire) depuis le 31 août 2019, se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT- Flux de trésorerie pour le semestre clos le 29 février 2020 ».

La variation des passifs non courants au titre des avantages du personnel découle de l'effet du coût des prestations pour services rendus au cours de la période, des charges financières nettes et des cotisations à chacun des régimes d'avantages de la Société.

Le solde des résultats non distribués (du déficit) au 29 février 2020 correspond aux résultats jusqu'à cette date. Nous planifions nos activités de façon à atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier à la clôture de chaque exercice, après la couverture des charges au moyen des redevances d'usage et des autres sources de produits, et après les ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Par conséquent, le solde du compte des résultats non distribués s'est établi au même montant à la clôture de chacun des exercices, soit à 28 \$. Tout écart par rapport à ce montant à la clôture d'une période intermédiaire découle des variations saisonnières ou d'autres fluctuations des produits et des charges.

### **Principales questions financières**

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

#### **1. Compte de stabilisation des tarifs**

Au 29 février 2020, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 91 \$ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a diminué de 2 \$ au cours de l'exercice 2020 en raison des écarts favorables de 16 \$ par rapport aux résultats prévus, lesquels ont été annulés par l'ajustement approuvé initial de 18 \$ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

#### **2. Circulation aérienne et redevances d'usage<sup>1</sup>**

Au cours de l'exercice 2020, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont augmenté de 0,1 %. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne du premier semestre de l'exercice 2020 se sont amenuisés de 0,4 %. Le budget approuvé pour l'exercice 2020 prévoyait une croissance de 3,7 % pour l'exercice. Étant donné que la situation est en constante évolution, il est impossible à l'heure actuelle de prévoir avec quelque degré de précision que ce soit toute l'ampleur des répercussions ou la durée totale de la pandémie de la COVID-19.

Le 23 janvier 2020, l'Office des transports du Canada (l'« OTC ») a confirmé les redevances d'usage révisées de la Société, lesquelles avaient fait l'objet d'une contestation de la part de l'Association internationale du transport aérien (l'« IATA ») en septembre 2019. En février 2020, l'IATA a déposé une demande de contrôle judiciaire qu'elle a formée avec Air Canada à l'égard de la décision de l'OTC. Par conséquent, la décision de l'OTC en faveur de NAV CANADA ne peut pas être considérée comme définitive. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de prévoir l'issue de la demande de contrôle judiciaire.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### **3. Salaires et avantages du personnel**

Environ 87 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la ratification de nouvelles conventions collectives avec deux des syndicats représentant ses effectifs, soit l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (l'« ACCTA ») et l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC »), et elle a conclu des accords de principe avec quatre autres syndicats, soit l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC »), la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE »), l'Association des spécialistes de la navigation aérienne du Canada (l'« ASNAC »), section locale 1016 d'Unifor, et l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF »).

Après la clôture du deuxième trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la ratification de nouvelles conventions collectives avec l'IPFPC, l'ASNAC et l'ACAF.

À présent, 84 % de nos effectifs syndiqués sont visés par une convention collective et 15 % de nos effectifs syndiqués sont visés par des accords de principe.

La convention conclue entre la Société et l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») a expiré le 30 avril 2019 et des négociations sont en cours avec le syndicat.

### **4. Événements postérieurs à la date de clôture**

Après le 29 février 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie.

Nous sommes une société fermée sans but lucratif qui tire ses produits de ses clients du secteur de l'aviation, notamment les transporteurs aériens, les exploitants de fret, d'autres exploitants aériens qui assurent des services commerciaux et d'autres exploitants de l'aviation générale.

NAV CANADA s'attend à ce que ses produits accusent une diminution significative en raison de l'amenuisement important des volumes de circulation aérienne alors qu'elle poursuit ses activités, qui sont, dans une large mesure, à coûts fixes, et qui consistent à fournir des services essentiels de navigation aérienne partout au Canada. Il ne sera pas facile de remédier à cette situation étant donné que nos coûts et nos produits annuels s'élèvent à environ 1 400 \$.

Étant donné que la situation est en constante évolution, il est impossible en ce moment de prévoir avec quelque degré de précision que ce soit toute l'ampleur des répercussions de la pandémie. Cependant, nous prévoyons à l'heure actuelle qu'elles seront importantes.

Étant donné que notre chiffre d'affaires avait subi les contrecoups d'événements survenus pendant la période de 2001 à 2003 (comme le 11 septembre, la guerre en Iraq, le SRAS et l'insolvabilité des transporteurs aériens) et en 2008 (la récession économique et le H1N1), nous avons pris des mesures au fil des ans pour favoriser la continuité de NAV CANADA et accroître sa capacité à encaisser les contrecoups et à réduire au minimum les effets défavorables pour le secteur de l'aviation. Parmi ces mesures, mentionnons :

- le maintien d'un solde positif dans notre compte de stabilisation des tarifs, lequel a été conçu spécialement pour tenir compte jusqu'à un certain point des variations des volumes de circulation aérienne sans qu'il soit nécessaire de procéder à des révisions de tarifs;
- l'amélioration de notre solvabilité et l'augmentation de nos réserves de liquidités;
- la réduction de la dette;

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

- l'ajout de nouvelles sources de produits qui permettent de compenser dans une certaine mesure l'amenuisement des volumes de circulation aérienne;
- le suivi rigoureux des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement, dans la mesure du possible.

Ensemble, ces mesures nous permettent de poursuivre l'exploitation sécuritaire du système de navigation aérienne et de continuer en ce moment à soutenir le secteur de l'aviation.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2019 et les notes afférentes aux états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Trimestres clos les			
	29 février 2020	28 février 2019	Variation	%
Redevances de survol	150 \$	147 \$	3 \$	2 %
Redevances d'aérogare	126	126	–	– %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	21	21	–	– %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	12	10	2	20 %
Total des redevances d'usage	309	304	5	2 %
Autres produits <sup>1)</sup>	13	13	–	– %
	<u>322 \$</u>	<u>317 \$</u>	<u>5 \$</u>	<u>2 %</u>

	Semestres clos les			
	29 février 2020	28 février 2019	Variation	%
Redevances de survol	332 \$	324 \$	8 \$	2 %
Redevances d'aérogare	258	256	2	1 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	43	45	(2)	(4) %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	24	23	1	4 %
Total des redevances d'usage	657	648	9	1 %
Autres produits <sup>1)</sup>	29	26	3	12 %
	<u>686 \$</u>	<u>674 \$</u>	<u>12 \$</u>	<u>2 %</u>

<sup>1)</sup> Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les services liés au centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

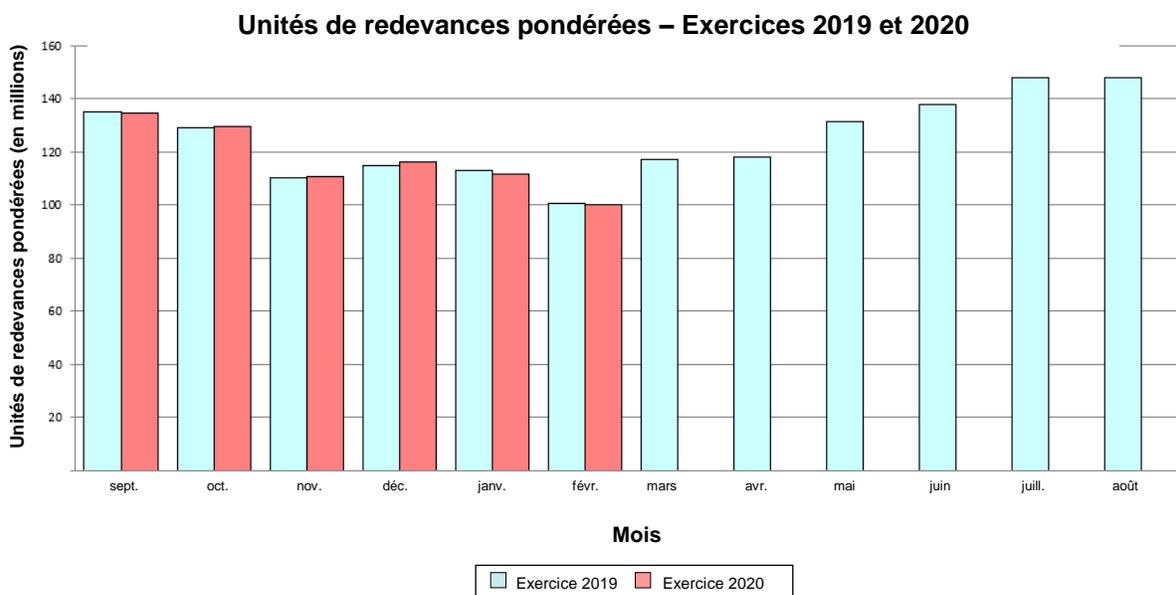
---

Les produits pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020 ont augmenté de 5 \$ et de 12 \$, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2019, en raison de la révision des taux de redevances d'usage, donnant ainsi lieu à une hausse des tarifs de base de 0,8 % en moyenne le 1<sup>er</sup> septembre 2019 qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur, ainsi qu'à une hausse des tarifs de base de 3,6 % en moyenne le 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique.

De plus, la Société a constaté que la circulation aérienne, calculée en unités de redevances pondérées, a augmenté de néant et de 0,1 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, la circulation aérienne s'est amenuisée de 1,1 % et de 0,4 %, respectivement.

### Circulation aérienne

La circulation aérienne au cours du premier semestre de l'exercice 2020 reflète les niveaux saisonniers habituels et elle a augmenté de 0,1 % comparativement à celle du premier semestre de l'exercice 2019. Le graphique qui suit présente la circulation en unités de redevances pondérées.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies (comme la COVID-19), les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales et les tendances démographiques.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Charges d'exploitation**

	Trimestres clos les			
	29 février 2020	28 février 2019	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	277 \$	255 \$	22 \$	9 %
Services techniques	37	27	10	37 %
Installations et entretien	18	19	(1)	(5) %
Amortissements	39	38	1	3 %
Autres	16	21	(5)	(24) %
	<u>387 \$</u>	<u>360 \$</u>	<u>27 \$</u>	<u>8 %</u>

	Semestres clos les			
	29 février 2020	28 février 2019	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	542 \$	500 \$	42 \$	8 %
Services techniques	66	54	12	22 %
Installations et entretien	36	36	–	– %
Amortissements	76	76	–	– %
Autres	36	42	(6)	(14) %
	<u>756 \$</u>	<u>708 \$</u>	<u>48 \$</u>	<u>7 %</u>

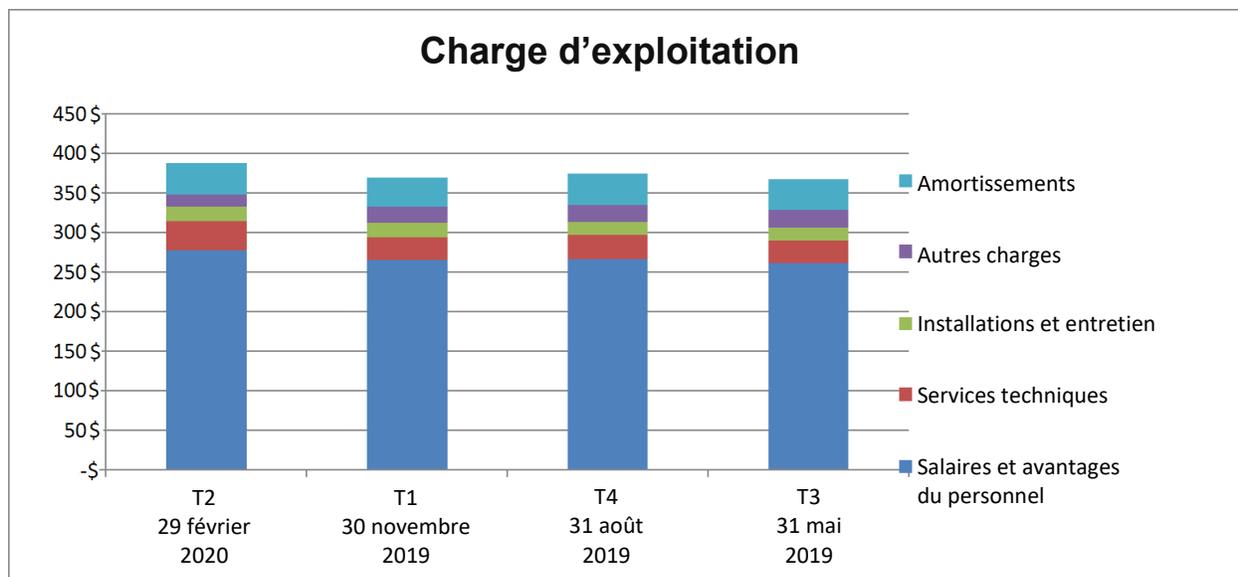
Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 22 \$ et de 42 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020 par rapport à celles du trimestre et du semestre clos le 28 février 2019, en raison surtout de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation au 31 août 2019 en comparaison de celui appliqué au 31 août 2018 ainsi que de l'augmentation des niveaux de rémunération et des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne, réaliser des projets et former des contrôleurs de la circulation aérienne.

Les charges liées aux services techniques pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020 ont augmenté de 10 \$ et de 12 \$, respectivement, par rapport à celles du trimestre et du semestre clos le 28 février 2019 en raison surtout des frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur et dans l'espace aérien océanique, lesquels se sont élevés à 10 \$ et à 13 \$, respectivement, pour l'exercice 2020.

Les autres charges ont diminué de 5 \$ et de 6 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020, en comparaison de celles du trimestre et du semestre clos le 28 février 2019 par suite surtout des efforts menés à l'échelle de la Société pour réduire les dépenses discrétionnaires.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

Comme le montre le diagramme présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



**Autres (produits) et charges**

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	– \$	(1) \$	(1) \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(3)	(3)	–
Autres placements	(2)	–	2
<b>Total des produits financiers</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>1</b>
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	16	9	(7)
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	17	18	1
Autres (profits) et pertes			
(Profits) et pertes de change	(3)	4	7
	<b>25 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>2 \$</b>

<sup>1)</sup> La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

L'augmentation de 7 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020 en comparaison de celles du deuxième trimestre de l'exercice 2019 est essentiellement attribuable à la diminution des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'intérêts attribuable au fléchissement des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2019 par rapport à ceux appliqués au 31 août 2018.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

L'augmentation nette de 7 \$ des profits et pertes de change est principalement attribuable à l'incidence de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(1) \$	(2) \$	(1) \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(6)	(6)	–
Autres placements	(2)	–	2
	<u>(8)</u>	<u>(6)</u>	<u>2</u>
Total des produits financiers	<u>(9)</u>	<u>(8)</u>	<u>1</u>
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	31	19	(12)
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	37	37	–
Autres profits, déduction faite des pertes			
Profits de change	(2)	(3)	(1)
Quote-part de la perte nette d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	(1)	–
	<u>(3)</u>	<u>(4)</u>	<u>(1)</u>
	<u>56 \$</u>	<u>44 \$</u>	<u>(12) \$</u>

<sup>1)</sup> La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

L'augmentation de 12 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour le semestre clos le 29 février 2020 en comparaison de celles du semestre clos le 28 février 2019 est essentiellement attribuable à la diminution des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'intérêts attribuable au fléchissement des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2019 par rapport à ceux appliqués au 31 août 2018.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)**

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	2 \$	3 \$	(1) \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	46	25	21
Autres avantages du personnel	(2)	(2)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(8)	–	(8)
Impôt sur le résultat	1	–	1
Opérations de couverture réalisées	1	–	1
	<u>40 \$</u>	<u>26 \$</u>	<u>14 \$</u>

1) Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite s'est élevé à 46 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 25 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019. L'augmentation survenue au cours de l'exercice 2020 est essentiellement attribuable à la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période et des charges d'intérêts nettes découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui appliqué au 31 août 2018.

Le mouvement net de 8 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées, avant impôt, est essentiellement attribuable à une variation du report réglementaire au titre des profits et des pertes de change latents en raison de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	2 \$	(1) \$	3 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	88	45	43
Autres avantages du personnel	(2)	(2)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(10)	(11)	1
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	(1)	–
Impôt sur le résultat	1	1	–
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	<u>79 \$</u>	<u>32 \$</u>	<u>47 \$</u>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

1) Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite s'est élevé à 88 \$ pour le semestre clos le 29 février 2020, comparativement à 45 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période et des charges d'intérêts nettes découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui appliqué au 31 août 2018.

**Mouvements du compte de stabilisation des tarifs**

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	93 \$	128 \$	(35) \$
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits inférieurs aux prévisions	(10)	–	(10)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	6	1	5
Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions	1	2	(1)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	10	(2)	12
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	7	1	6
Ajustement approuvé initial	(9)	(4)	(5)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(2)	(3)	1
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	91 \$	125 \$	(34) \$

La diminution de 2 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 10 \$ de moins, en raison essentiellement d'un accroissement de la circulation aérienne inférieur aux prévisions;
- l'ajustement prévu de 9 \$, qui correspond à la part du deuxième trimestre de l'exercice 2020 de la perte nette annuelle anticipée de 35 \$ au moment où le budget de l'exercice 2020 a été approuvé;

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

partiellement compensés par :

- le mouvement net de 10 \$ des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur aux prévisions du fait principalement de ce qui suit :
  - une charge réglementaire au titre des prestations de retraite qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 13 \$ de plus, par suite essentiellement de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui utilisé pour l'établissement du budget de l'exercice 2020, ce qui a été atténué par;
  - un ajustement réglementaire de 4 \$ lié au report des profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 6 \$ de moins, en raison essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation.

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	93 \$	124 \$	(31) \$
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits inférieurs aux prévisions	(15)	(1)	(14)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	15	13	2
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(5)	14	(19)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	21	(16)	37
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	16	10	6
Ajustement approuvé initial	(18)	(9)	(9)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(2)	1	(3)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	91 \$	125 \$	(34) \$

La diminution de 2 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours du semestre clos le 29 février 2020 s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 18 \$, qui correspond à la moitié de la perte nette annuelle anticipée de 35 \$ au moment où le budget de l'exercice 2020 a été approuvé;
- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 15 \$ de moins, en raison essentiellement d'un accroissement de la circulation aérienne inférieur aux prévisions;
- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessus des prévisions, soit 5 \$ de plus, en raison essentiellement d'une augmentation des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel, laquelle a été atténuée par une hausse des profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

partiellement compensés par :

- le mouvement net de 21 \$ des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur aux prévisions du fait principalement d'une charge réglementaire au titre des prestations de retraite qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 21 \$ de plus, par suite essentiellement de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui utilisé pour l'établissement du budget de l'exercice 2020;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 15 \$ de moins, en raison essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation.

**Autres éléments du résultat global**

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1 \$	– \$	1 \$
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	–	(9)	9
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(1)	9	(10)
Total des autres éléments du résultat global	– \$	– \$	– \$

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1 \$	– \$	1 \$
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	–	(4)	4
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(1)	4	(5)
Total des autres éléments du résultat global	– \$	– \$	– \$

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, il n'y a eu aucun événement ou changement significatif qui aurait conduit à une réévaluation au cours du trimestre et du semestre clos le 29 février 2020 et le 28 février 2019.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Au cours du trimestre et du semestre clos le 29 février 2020, un amortissement de la perte de 1 \$ et de 1 \$, respectivement, a été inscrit en regard des couvertures de flux de trésorerie de la Société. Au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2019, des ajustements de la juste valeur négatifs de 9 \$ et de 4 \$, respectivement, ont été inscrits en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement des instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019.

#### Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », la Société fait des suivis trimestriels et tient compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

- a) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- b) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- c) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- d) les mises à jour des prévisions financières et des ratios de couverture financière qui en découlent.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	29 février 2020	31 août 2019	Variation
Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	91 \$	93 \$	(2) \$
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	(34) \$	(34) \$	– \$

#### Perspectives financières

Comme il a été mentionné plus haut aux rubriques « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » et « INTRODUCTION – Principales questions financières », la Société a constaté que les volumes de circulation aérienne se sont amenuisés en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice 2019. L'amenuisement est attribuable aux annulations de vols et de liaisons et aux mesures mises en œuvre à cause de la pandémie de COVID-19, qui ont mené au clouage au sol de flottes aériennes, à l'émission d'avis aux voyageurs et à l'instauration de restrictions.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour déterminer l'ampleur des répercussions sur nos résultats futurs, nous nous attendons à ce que la réduction de nos activités ait une incidence négative importante sur les activités de NAV CANADA et ses résultats d'exploitation. La Société a entrepris une appréciation détaillée de l'incidence de la pandémie sur ses activités à l'échelle nationale dans le but de surmonter les problèmes liés à l'insuffisance des produits qu'elle anticipe.

Outre l'incidence que la pandémie aura sur nos produits et nos activités, on pourrait assister à des perturbations, notamment de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services par des tiers, ainsi qu'à une désorganisation possible de notre main d'œuvre. Nous travaillons diligemment afin de réduire au minimum les répercussions.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Les actifs des régimes de retraite sont placés dans un portefeuille bien diversifié dont l'horizon de placement est à long terme. Il est trop tôt pour déterminer l'ampleur de l'incidence du ralentissement du marché sur la situation de capitalisation des régimes de retraite, mais elle pourrait être significative.

La pandémie pourrait aussi avoir une incidence sur le coût du capital dans l'avenir en raison du bouleversement des marchés du crédit ainsi que donner lieu à des modifications de nos cotes de crédit.

Étant donné que la situation évolue rapidement, la direction continue d'analyser l'ampleur de l'incidence financière, laquelle pourrait s'avérer importante, selon la durée de la pandémie. La Société a déjà pris des mesures pour réduire ses charges d'exploitation ainsi que les dépenses courantes et futures prévues aux termes de son programme d'investissement. De plus, au cours de cette période, à certains moments, la Société entend employer ses liquidités pour soutenir ses activités.

### **Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie**

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 29 février 2020, la Société a inscrit une perte nette de 1 \$. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 74 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 73 \$, ce qui représente 0,99 fois nos exigences en matière d'intérêts pour l'exercice considéré et se situe légèrement au-dessous de notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 154 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 3,07 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 29 février 2020, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Transactions avec des parties liées**

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019, à l'exception de l'entente conclue avec Aireon au cours du trimestre clos le 29 février 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (15 \$ CA).

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

	Trimestres clos les			
	T2 29 février 2020	T1 30 novembre 2019	T4 31 août 2019	T3 31 mai 2019
Produits	322 \$	364 \$	412 \$	351 \$
Charges d'exploitation	387	369	374	367
Autres (produits) et charges	25	31	32	15
	(90)	(36)	6	(31)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	–	(3)	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(90)	(36)	9	(31)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	2	–	21	11
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	38	39	30	6
	40	39	51	17
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(50) \$	3 \$	60 \$	(14) \$

	Trimestres clos les			
	T2 28 février 2019	T1 30 novembre 2018	T4 31 août 2018	T3 31 mai 2018
Produits	317 \$	357 \$	414 \$	349 \$
Charges d'exploitation	360	348	355	361
Autres (produits) et charges	27	17	26	(14)
	(70)	(8)	33	2
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	–	1	10
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(70)	(8)	32	(8)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	3	(4)	(2)	13
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	23	10	20	(13)
	26	6	18	–
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(44) \$	(2) \$	50 \$	(8) \$

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La Société a constaté qu'au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont été similaires à ceux de l'an dernier. Toutefois, compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes ont diminué de 1,1 %. Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'instauration de redevances d'usage révisées, donnant ainsi lieu à une hausse des tarifs de base de 0,8 % en moyenne le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et à une hausse des tarifs de base de 3,6 % en moyenne le 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui lui permettront de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire (comme il a été expliqué dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019).

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'invalidité de longue durée (« ILD ») ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du semestre clos le 29 février 2020.

Au 29 février 2020, nous disposions d'un montant de 48 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 390 \$, dont une tranche de 495 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

**Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020**

	Trimestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	19 \$	2 \$	17 \$
Investissement	(42)	(23)	(19)
Financement	44	14	30
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21</b>	<b>(7)</b>	<b>28</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	27	44	(17)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>48 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation	19 \$	2 \$	17 \$
Dépenses d'investissement <sup>1)</sup>	(43)	(34)	(9)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(32) \$</b>	<b>8 \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 21 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 24 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 29 février 2020 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 19 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 2 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019. L'écart de 17 \$ est principalement le résultat d'une hausse de 9 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage, d'une augmentation de 5 \$ des autres montants reçus et d'une diminution de 3 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 29 février 2020 se sont élevées à 42 \$, en comparaison de 23 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019. Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020, les investissements dans les projets d'investissement se sont établis à 43 \$, comparativement à 34 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, ce qui a été contrebalancé en partie par des entrées de trésorerie de 11 \$ découlant du remboursement du crédit-relais par Aireon.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le trimestre clos le 29 février 2020 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 44 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 14 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019. L'augmentation constatée pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020 est essentiellement attribuable au produit supplémentaire de 44 \$ (15 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2019) tiré des emprunts bancaires.

**Flux de trésorerie pour le semestre clos le 29 février 2020**

	Semestres clos les		
	29 février 2020	28 février 2019	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	63 \$	40 \$	23 \$
Investissement	(80)	(55)	(25)
Financement	35	14	21
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	18	(1)	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	48 \$	37 \$	11 \$
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation	63 \$	40 \$	23 \$
Dépenses d'investissement <sup>1)</sup>	(80)	(66)	(14)
Paiement au titre des obligations locatives <sup>1)</sup>	(1)	-	(1)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	(18) \$	(26) \$	8 \$

<sup>1)</sup> Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 18 \$ pour le semestre clos le 29 février 2020 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 18 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 29 février 2020 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le semestre clos le 29 février 2020 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 63 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 40 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019, en raison principalement d'une diminution de 16 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs et d'une baisse de 4 \$ des charges d'intérêts.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le semestre clos le 29 février 2020 se sont élevées à 80 \$, en comparaison de 55 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019. La Société a investi 80 \$ dans des projets d'investissement au cours du semestre clos le 29 février 2020, comparativement à 66 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019, ce qui a été contrebalancé en partie par des entrées de trésorerie de 11 \$ découlant du remboursement du crédit-relais par Aireon.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le semestre clos le 29 février 2020 se sont élevées à 35 \$, contre 14 \$ pour le semestre clos le 28 février 2019. Les entrées de trésorerie pour l'exercice 2020 sont essentiellement attribuables au produit supplémentaire de 36 \$ tiré des emprunts bancaires, contre 15 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019.

### Liquidités et stratégie de financement

Nos liquidités et notre stratégie de financement n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 29 février 2020, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1), 2)</sup>	850 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	540
Total des facilités de crédit disponibles	1 390
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	530
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins <sup>2)</sup>	10
Moins : l'emprunt bancaire	45
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	805
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>4)</sup>	310
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	495 \$

<sup>1)</sup> La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes, dont le plafond a été fixé à 850 \$, est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 12 septembre 2022 et le 12 septembre 2024. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 29 février 2020, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

<sup>2)</sup> Au 29 février 2020, un montant de 10 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 540 \$. Deux de ces facilités de crédit totalisant 250 \$ arriveront à échéance le 31 décembre 2020 et les autres facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2021. Au 29 février 2020, un montant de 530 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	29 février 2020	31 août 2019
<b>DETTE À LONG TERME :</b>		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	450 \$	450 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 025
	1 475	1 475
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(7)	(7)
Total des obligations et billets à payer	1 468	1 468
Moins la partie courante de la dette à long terme	(275)	(25)
Total de la dette à long terme	1 193 \$	1 443 \$
<b>LIQUIDITÉS :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 \$	30 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	72
	121 \$	102 \$
Capacité d'emprunt consentie inutilisée <sup>1)</sup>	805 \$	684 \$

- 1) Une tranche de 495 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (374 \$ au 31 août 2019).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Négative

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le 1<sup>er</sup> avril 2020, S&P a revu la perspective de la Société, laquelle est passée de stable à négative, et a affirmé qu'elle conservait la cote de « AA » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis, ainsi que la cote « AA- » pour les titres de créance de premier rang subordonnés. Dans le cadre de cette révision, S&P a souligné qu'il y avait une chance sur trois qu'elle revoie les cotes de crédit à la baisse au cours des 12 à 24 prochains mois. S&P a précisé qu'elle envisagerait une telle révision si une diminution prolongée de la circulation aérienne ou une lente reprise de la circulation aérienne après la pandémie mènent à une détérioration importante et persistante des paramètres financiers.

S&P a mentionné qu'elle estime que NAV CANADA sera en mesure de soutenir la forte pression que le ralentissement de la circulation exerce sur ses flux de trésorerie, puisque la Société dispose de liquidités suffisantes et qu'elle n'éprouvera pas de difficulté importante en matière de service de la dette avant février 2021. S&P a également fait remarquer qu'il est difficile de prévoir la façon dont la reprise s'effectuera en raison des répercussions multiples de la pandémie et de l'incertitude liée aux restrictions de déplacement, mais qu'elle croit que la pandémie devrait atteindre son paroxysme entre juin et août 2020.

S&P a déclaré qu'elle prévoit que NAV CANADA maintiendra sa forte relation avec les institutions financières nationales, ce qui, comme par le passé, lui permettra d'obtenir des liquidités externes. En ce qui a trait à l'appréciation de S&P de notre capacité à supporter les contrecoups externes, S&P rappelle que la Société a la compétence nécessaire pour ajuster sans réserve les redevances de sorte qu'elle puisse satisfaire à ses obligations financières, en suivant la logique que de bons indicateurs de service de la dette sont synonymes d'une capacité financière accrue.

Le 5 mars 2020, S&P a publié un avis de crédit dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective stable accordées à la Société. L'avis de crédit établissait que la solidité de la Société en matière de crédit est le reflet de la position de monopole qu'elle occupe à l'égard d'un service de transport essentiel, de la capacité légiférée de celle-ci de prélever des redevances auprès des compagnies aériennes pour s'acquitter de ses obligations financières et de sa solide performance financière. De l'avis de S&P, les paramètres se rapportant à la dette de la Société sont, dans l'ensemble, stables.

S&P a affirmé que la situation de trésorerie de NAV CANADA est adéquate et que cette dernière dispose d'une bonne marge de manœuvre financière, en raison du bon niveau de ses réserves non affectées et de ses marges de crédit disponibles ainsi que d'une très grande capacité d'emprunt. S&P a soulevé le fait que la Société a un monopole perpétuel légiféré sur les services de navigation aérienne civile dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada et que, par conséquent, ses volumes de circulation aérienne ne sont pas tributaires d'une seule région, mais du pays au complet et de l'espace aérien international assigné par convention au contrôle du Canada. S&P estime donc que la région desservie par les services de la Société est plus diversifiée que celle des exploitants d'aéroport.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Le 8 avril 2020, Moody's a confirmé les cotes de crédit et la perspective stable accordées à NAV CANADA. Les cotes de crédit reflètent la solide situation de trésorerie de NAV CANADA. Les sources de liquidités de NAV CANADA conjuguées à ses mesures de gestion des coûts, aux mesures qu'elle entrevoit prendre pour améliorer sa situation de trésorerie et à la réduction des dépenses d'investissement qu'elle envisage, l'aideront à surmonter les difficultés qu'entraîneront les baisses importantes des volumes de passagers prévues pour 2020 et qui pourraient se poursuivre jusqu'en 2021.

Moody's a affirmé que la perspective stable liée à la cote de crédit traduit le fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA instaure les hausses de tarifs nécessaires pour compenser le ralentissement de ses activités occasionné par la pandémie de COVID-19.

Le 28 février 2020, Moody's a publié un avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- croissance continue de la circulation aérienne, même si elle sera plus faible à court terme à cause de la fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX 8 et de l'incidence du coronavirus;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents;
- périodes où le ratio de couverture du service de la dette est faible du fait que la Société effectue des retraits depuis son compte de stabilisation des tarifs et/ou en raison d'une baisse imprévue des volumes de circulation aérienne.

Moody's a affirmé que la perspective liée à la cote de crédit est stable, compte tenu du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA soit prudente et qu'elle considère l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procède à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement de l'accroissement de la circulation et/ou d'une augmentation de ses dépenses.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

**Besoins en trésorerie**

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent et qui ont changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

**Obligations contractuelles**

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 29 février 2020 pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2020	2021	2022	2023	2024	
Emprunt bancaire	45 \$	45 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	1 475	25	275	25	25	25	1 100
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	946	34	63	56	54	52	687
Engagements en capital	103	52	23	11	3	3	11
Engagements découlant de contrats d'exploitation	16	2	4	3	3	1	3
Obligations locatives futures <sup>3)</sup>	59	–	–	–	2	3	54
Obligation locative	8	2	3	3	–	–	–
Engagement de prêt à une partie liée <sup>4)</sup>	15	15	–	–	–	–	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>2 667 \$</b>	<b>175 \$</b>	<b>368 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>1 855 \$</b>

1) Les paiements représentent un principal de 1 475 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019.

3) La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

4) Au cours du trimestre clos le 29 février 2020, la Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (15 \$ CA).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

### Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués (de son déficit) et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	29 février 2020	31 août 2019
Obligations et billets à payer	1 468 \$	1 468 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués (déficit)	(19)	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(2 171)	(2 087)
Soldes créditeurs	385	376
Avantages du personnel		
Passif du régime d'ILD	1	3
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 901	1 813
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	17	17
<b>Total du capital</b>	<b>1 582 \$</b>	<b>1 618 \$</b>

L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 de la Société.

### Instruments financiers et gestion des risques

#### Fonds de réserve et instruments financiers

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les exigences au titre du fonds de réserve pour le service de la dette et du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont les mêmes que celles décrites dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

#### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 de la Société. Ces risques et la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours du semestre clos le 29 février 2020, à l'exception des modifications visant notre risque de liquidité, comme il est expliqué à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement » et des répercussions futures prévues de la pandémie de COVID-19, dont il est question à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### **Couverture d'assurance**

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2019 et ce renouvellement vise une période d'un an. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

### **Procédures judiciaires**

Exception faite de l'affaire mentionnée à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », la Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

### **CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires figurent à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019, comme il est décrit à la note 2 f) afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société au 30 novembre 2019, laquelle présente en détail l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019, ainsi que les modifications apportées aux méthodes comptables par suite de cette adoption. Aucune autre modification n'a été apportée aux principales méthodes comptables par la suite. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

### **PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS**

L'établissement des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et ils sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondent rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2020 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 29 février 2020 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.